



Contrat étudiant, besoin de précision

Par **sonia86**, le **12/08/2008** à **16:44**

Bonjour,rnrnVoila ma question est toute simple, je suis en contrat étudiant au sein de la société KIABI depuis le 9 juin de cette année. J'ai signé un CDI à la carte étudiant, sachant que la date anniversaire de mon contrat sera le 9 juin 2009. J'ai signé un contrat de 500 heures, ma question est la suivante, les 500 heures réalisées devront t-elles être réalisées de juin 2008 à décembre 2008 ou de juin 2008 à juin 2009? Merci

Par **Berni F**, le **12/08/2008** à **16:58**

vu que c'est un CDI, c'est probablement 500 h par "périodes", et je suppose qu'il s'agit d'années, ça serait donc logiquement de juin 2008 à juin 2009 !rnmmais on peut imaginer qu'il n'y ai une mention précisant que ce sont des années civiles, l'année 2008 serait donc probablement rémunérée a hauteur des heures réellement effectuées tandis que la "garantie" d'avoir 500 h de travail ne serait effective que pour 2009 ?